

PRIX D'EXCELLENCE DU SALON DE PARIS DES LAPINS FAUVE DE BOURGOGNE

Règlement: CA du 21/12/2022 mis à jour le 22 décembre 2022.

Ce Prix d'Excellence est ouvert à tous les éleveurs naisseurs de lapins Fauve de Bourgogne. Tous les exposants peuvent concourir (adhérent ou non adhérent au C.F.E.L.F.B.). Le nombre de lapins Fauve de Bourgogne présentés par éleveur est **limité à 6 sujets** par le CFELFB.

Ce prix se fera uniquement sur les élevages (Meilleur élevage).

Classement des élevages après le jugement: le Délégué Régional du C.F.E.L.F.B. ou le comité d'organisation établira le classement des 4 meilleurs Fauve de Bourgogne de chaque exposant. Le décompte des points sera effectué en additionnant les points des **4 meilleures fiches de jugement (97-96,5-96, 95,5 etc....) de chaque éleveur**

Les ex-æquo seront départagés en prenant en compte le plus grand nombre de : GPE ou 97 points, puis GPH/Meilleur Sujet ou 96,5 points, puis 96-95,5-95-94,5-94-93,5-93-92,5-92 points des 4 meilleures fiches. Si l'un des 4 sujets est classé GPH/ meilleur sujet à 96 points cela sera considéré comme un avantage pour le classement. Sinon en cas d'égalité, prendre les 5^e, 6^e sujets... Les points des Grands Prix (Conseil Général, de la ville etc...) **sans mention GPE ou GPH/Meilleur Sujet**, seront ceux de la fiche de jugement.

Il sera récompensé par une Grande plaque offerte par le CFELFB

Envoi des résultats:

Le Délégué Régional enverra le palmarès au moyen du formulaire se trouvant sur le Site du CFELFB à Olivier CHRETIEN de préférence par mail : <mailto:ghislaine.olivier@orange.fr> ou à son adresse géographique : 7 Rue les Roches 90150 EGUENIGUE.